

ELEMENTS DE BILAN CGEAC

<p>DGD 3 Pôle culture, patrimoine, sport, éducation et épanouissement citoyen Catherine Chanuel</p>	<p>BILAN D'ACTIVITE 2023</p>
--	-------------------------------------

1. Présentation de la CGEAC

La CGEAC est une convention cadre nouvelle génération ayant pour objet de garantir les conditions d'élaboration d'une démarche de généralisation de l'éducation artistique et culturelle et visant à co-construire une politique commune autour de l'EAC, tout en répondant aux orientations nationales de généralisation de l'EAC.

D'avril 2019 à décembre 2021, la ville de Sète a assuré le pilotage du dispositif.

Depuis **le 1 janvier 2022**, suite au transfert de compétence supplémentaire, Sète agglopôle méditerranée assure la coordination de la convention en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle 2019 / 2022 à l'échelle des 14 communes qui la composent. Depuis, deux avenants ont fait l'objet de modifications :

- Avenant N°1 : modification, suppression et redéfinition des contenus et du rôle (pilotage) de Sète agglopôle méditerranée qui ne peut directement intervenir financièrement dans les projets CGEAC (arrêté 2021-1-1259).
- Avenant N°2 : prolongation de la date initiale de la convention du 10 avril 2022 au 31 décembre 2023 pour évaluation plus représentative.

2. L'équipe

Catherine CHANUEL coordonnatrice

Beya BEN ABDELMALEK (3 mois en formation)

3. Bilan qualitatif et quantitatif

2023 deuxième année de prise de compétence de la coordination de la convention en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle par Sète agglopôle méditerranée.

2023 ce sont 32 projets reçus, 21 répondants aux critères de recevabilité de l'intercommunalité et proposant 41 actions sur le territoire de Sète agglopôle.

12 communes ont ainsi pu participer et bénéficier d'actions d'EAC (manque Marseillan et Villeveyrac).

En direction des communes éloignées de l'offre culturelle, le service EAC a proposé des dispositifs clefs en mains (L'art de rien, le voyage de Pénélope et l'orchestre) mais restant collaboratifs, ce qui a permis aux communes de Montbazin, Poussan, Balaruc le Vieux, et Loupian de participer à des actions d'éducation artistiques et culturelles. Le bilan de ces communes étant très positifs.

Une attention particulière a été portée aux projets situés en QPV. Pour exemple, Sète 11 projets dont 8 situés en QPV.

2023 c'est aussi l'année évaluative dont les données sont détaillées en point 4.

5 réunions ont rassemblé les membres des COTECH et COPIL (2 COPIL/ 3 COTECH).

Les résultats 2023 ont été conformes aux enjeux et objectifs du partenariat conventionnel.

La CGEAC 2023 en chiffre

Total des actions par communes

Balaruc-les-Bains	1	Mireval	1
Balaruc-le-Vieux	4	Montbazin	3
Frontignan	7	Poussan	4
Gigean	3	Sète	11
Loupian	2	Vic-la-Gardiole	2
Mèze	2	Villeveyrac	1

Total des publics participatifs : 5068

0-3 ans	3-5 ans	6-10 ans	Collégiens	Lycéens	Adultes
30	648	3107	908	15	360

Il est à noter que le public adulte correspond à des publics actifs et ayant participé à des ateliers de pratiques.

La tranche des 6-10 ans est toujours celle la plus impactée.

L'autonomie que confèrent les financements Pass culture du 2^{ne} permet à la CGEAC d'impacter ce degré.

On constate néanmoins une évolution du public collégien liée aux communes de Poussan et Loupian.

20 porteurs de projets :

PORTEURS DE PROJETS	DISCIPLINES ARTISTIQUES	Nbre d'artistes dans le projet	nbre de commune touchées	total public
Association Bleu Albinos	théâtre écriture	1	1	10
Association Carré Menthe	musique	1	3	2159
Association Chambres d'Arts	musique	11	2	193
Association Chansons d'avril	musique	4	3	131
Association CUSF	graff	1	1	200
Association La maman des petits poissons	musique	2	2	164
Association Le Blob	danse	1	1	196
Association Les Zazélés	pluridisciplinaire	3	2	51
Association Pirouette		1	1	224
Association Scopie	pluridisciplinaire	6	8	302
Association Sun'Steel KLIVE	graff	5	1	370
Cie L'Awantura	théâtre / marionnettes/musique	4	1	220
Cie ah bon !	théâtre	1	1	182
Cie Inesperada	danse	1	1	61
Cie Joli Mai	théâtre	4	1	27
François Bouët, Gislaine Marro	arts-plastiques	1	1	185
Carole Aragon	architecture	1	1	65
Service culture BLB	pluridisciplinaire	2	2	132
SESAM Service éducatif de Sète agglomération méditerranée	arts-plastiques	1	5	32
TMS	pluridisciplinaire	5	1	164

Les disciplines artistiques :

6 disciplines artistiques ont été proposées. Mais 2023 laisse apparaître un fort taux de projets pluridisciplinaires.

Le budget 2023 :

Le montant total des projets 2023 s'est élevé à **162 903 €**.

DRAC			44100	27,70%
DDETS			15000	9,20%
VILLE DE SETE			8570	5,26%
PV SAM			7600	4,66%
DEPARTEMENT			1500	0,92%
REGION			5880	3,60%
CAF			10125	6,21%
DESDEN 34 + OCCE ECOLES			6254	3,83%
SAM			8700	5,34%
AUTRES COMMUNES ET PRIVES			38374	23,55%
PV SETE			7900	4,85%
SDJS				0,00%
PV FRONTIGNAN			1500	
PASS CULTURE			1400	0,90%
CEC			6000	3,68%

SAM a financé les projets à hauteur **16 300€** (dont 7600 € PV) hors valorisation des structures mises à disposition.

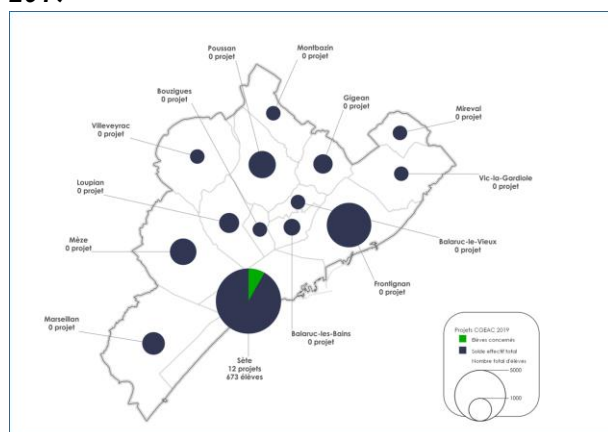
L'année 2023 marque la création de la ligne financière CGEAC d'un montant de 8000 €.

4. L'évaluation de la CGEAC 2019-2024

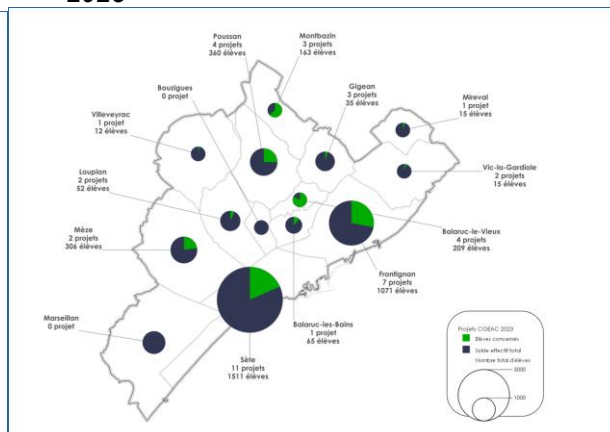
129 projets (143 actions) / 12 disciplines artistiques / 148 artistes

L'impact territorial :

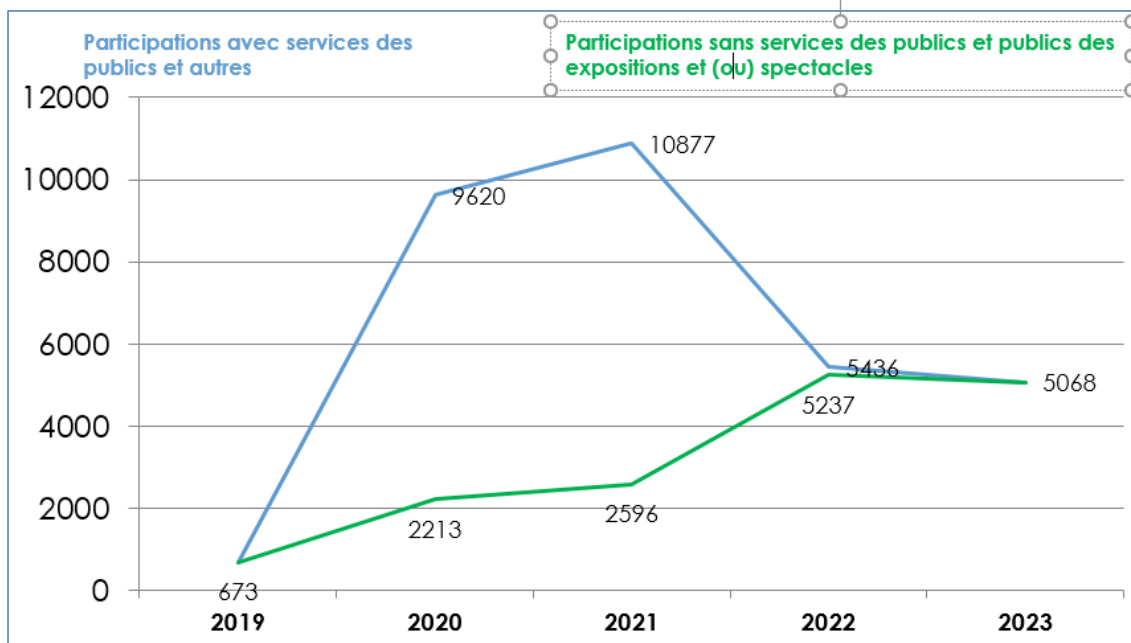
2019



2023



Evolution des publics CGEAC 2019-2023

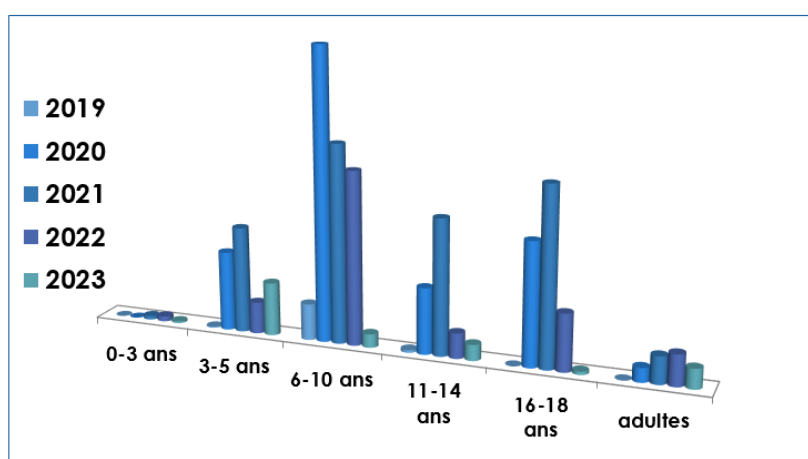


Le référentiel de comptabilisation des participants a évolué lors des différents Comités techniques méthodologiques entre 2019 et 2023.

Les services des publics, considérés comme projets structurants n'ont plus fait acte de candidature dans le cadre des appels à projets.

Le montant de l'année 2023 ne concerne que des participants aux ateliers de pratiques et à des projets répondant aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle. Les projets sont moins nombreux mais les volumes horaires et les publics plus importants.

Tranches d'âges des publics par année



Durant la première période de pilotage par la commune de Sète la tranche des 3 -10 ans a été priorisée. Les critères des publics à capter ont ensuite évolué. Les demandes des établissements scolaires du premier degré ont toujours été supérieures à celles du second degré.

Depuis 2022, prise de compétence, les objectifs et critères d'éligibilité définis ont été maintenus, soit :

Œuvrer à la démocratisation culturelle et à l'égal accès à la culture pour l'ensemble de la population

Garantir une qualité éducative, artistique et culturelle

Adaptation aux spécificités du territoire et au contexte local

Et S'inscrire dans une démarche concertée et collaborative avec tous les partenaires compétents

Nombreux projets novateurs ont été portés par des réseaux d'acteurs reconnus et structurés.

La complémentarité du temps et la priorisation des QPV ont été des enjeux forts.

Evolution du nombre de projets depuis la prise de compétence :

communes	2022	2023
Balaruc-les-Bains	3	1
Balaruc-le-Vieux	1	4
Bouzigues	1	0
Frontignan	9	7
Gigean	3	3
Loupian	3	2
Marseillan	3	0
Mèze	1	2
Mireval	3	1
Montbazin	2	3
Poussan	2	4
Sète	24	11
Vic-la-Gardirole	1	2
Villeveyrac	1	1

Le nombre de projets a diminué au bénéfice du nombre d'heures allouées à chaque projet. Si certaines communes sont encore éloignées des dispositifs d'EAC, le travail d'accompagnement commencé en direction des zones blanches se poursuivra en 2024 et 2025.

Les financements 2019-2023 : 1 211 522,00 €

2019	2020	2021	2022	2023
198 040 €	222 592 €	335 234 €	270 389 €	162 903 €

*En 2022 et 2023 hors valorisation de ses structures l'agglomération a financé au titre de la CGEAC **29 172 € soit 6.73 %.***

L'impact de la mise en place des critères de la CGEAC :

Vers un équilibre urbain –rural :

- *Départ du maillage du territoire.*
- *Mobilisation plus forte et plus partagée.*
- *Prémices de la solidarité territoriale « faire territoire ».*
- *Mise en place d'outils de proximité.*
- *Accompagnement et structuration des communes (création d'un référent par commune).*

Les forces :

- *Structuration et valorisation des spécificités et diversités territoriales.*
- *Action territorialisée qui se décline dans les priorités des différentes communes (prise en compte de la solidarité et de l'équité territoriale).*
- *Qualité du dialogue et des coopérations.*
- *Mise en réseau et relations plus structurées.*
- *Développement des relations partenariales (associations, structures de proximité).*
- *Mobilisation des acteurs du territoire. Mise en place de projets partenariaux.*
- *Portage pluriel et diversités d'initiatives.*
- *Synergie et complémentarité de l'existant.*
- *Multi accompagnement: travail mené avec les référents, les structures, les établissements et les porteurs de projets.*

Au travers de la mise en place et du pilotage de la convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, de l'animation de son réseau de lecture publique et de la gestion de ses équipements culturels, Sète agglomération méditerranéenne a su confirmer la capacité de l'intercommunalité à animer les coopérations, à intégrer les politiques culturelles dans des enjeux territoriaux, tout en adaptant des réponses territoriales aux spécificités locales.

La CGEAC a favorisé la mise en place méthodologique d'outils qui ont soutenu le développement de l'intersectorialité au sein du territoire.

Les cinq années conventionnelles ont permis d'expérimenter de nouvelles coopérations et d'impulser de nouvelles dynamiques participatives des habitants.

Considérée comme une étape de préfiguration, la CGEAC a contribué à organiser des modalités de coopération entre acteurs et partenaires.